

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Georges Legros de DANNES sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le vingt et un octobre deux mille vingt.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
NOREL Roger
DEBRIS Peggy
LEPRETRE Pascal
LIBERT Patricia
POMMELET Rodrigue
ROBLIN Natacha
SAILLY Christophe
BEAUDLET Myriam
GINOLIN Frankie
LELEU Jean-Philippe
LAMBERT Elodie
GRAVELINES Isabelle
EFFNER Jean-Pierre

Absent excusé : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal.

Une minute de silence est observée en hommage au professeur Samuel PATY.

I – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de DANNES.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement intérieur.

II – ETUDE DE STRATEGIE D'ACCUEIL ET D'AMENAGEMENT SUR ET VERS LES SITES BALNEAIRES DE LA CAB

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un projet d'aménagement porté par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, en l'occurrence, un aménagement léger au niveau de la plage de type contemplatif et un aménagement de la voirie entre le rond-point et la plage.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces aménagements.

III – RESILIATION DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'il a demandé plusieurs devis concernant l'assurance statutaire de la Commune.

L'offre de Groupama est la plus avantageuse.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à résilier le contrat actuel avec la société CNP et à signer un nouveau contrat avec Groupama.

IV – CAMPING : MODIFICATION PERIODE D'OUVERTURE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que suite aux mesures de confinement décrétées par les pouvoirs publics, les résidents n'ont pas pu se rendre au camping du 1^{er} Avril au 1^{er} Juin 2020.

Par délibération en date du 24 Juillet 2020, le Conseil Municipal avait décidé de retarder la date de fermeture de 15 jours en novembre 2020 et d'avancer la date d'ouverture de 15 jours en 2021.

Les résidents du Camping souhaiteraient la fermeture du Camping le 1^{er} Novembre 2020 et l'ouverture le 1^{ER} Mars 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les dates de fermeture et d'ouverture prévues par la délibération en date du 24 Juillet 2020.

V – PROBLEME INONDATION PARCELLE CAMPING

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu d'un résident du Camping municipal dont la parcelle est inondée en cas de fortes pluies.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Pascal LEPRETRE, Adjoint aux travaux, à demander des devis à diverses entreprises pour effectuer des travaux afin de remédier à ce problème d'inondation au camping municipal.

VI – REDEVANCE SAM PIZZA

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que la pizzeria Sam Pizza s'est installée une soirée par semaine sur le parking du Camping en Juillet, Août et Septembre.

La pizzeria Sam Pizza doit s'acquitter d'un droit de place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant de cette redevance à 20 € 00 par mois.

VII – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Monsieur le Maire fait part du déplacement de Monsieur SAILLY Christophe, Conseiller Municipal, accompagné de deux agents du service technique, dans une pépinière dans la Somme avec son véhicule personnel.

Après délibération , le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le remboursement des frais de Monsieur SAILLY sur présentation de justificatifs.

VIII – ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de la conclusion du diagnostic structurel du bâtiment de l'école élémentaire effectué par Bureau Véritas Solution . Les résultats sont très inquiétants et il serait utile de saisir le tribunal administratif de Lille afin qu'il nomme un expert indépendant pour déterminer si le bâtiment peut être sauvé et à quel coût. Il y aurait donc trois avis différents concernant ce bâtiment.

D'autre part, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a pris contact avec un avocat.

IX – BATIMENT DU CLSH

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le rapport établi par Bureau Véritas Solution montre des problèmes de pourrage au rez-de-chaussée ce qui a eu pour conséquence le déplacement de la classe de Madame DEMONCHAUX dans un bungalow.

Des travaux pourraient être réalisés par les employés communaux en début d'année ce qui permettrait à Madame DEMONCHAUX de réintégrer sa classe.

X – CREATION CONTRATS PEC (Parcours Emploi Compétences)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'Etat prend en charge ces contrats à hauteur de 65% .

La Commune envisage de créer 2 contrats PEC d'une durée d'un an non renouvelable.

Après délibération et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la création de ces 2 contrats.

XI – RAPPORTS DE LA COMMUNE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion à la CAB avec la Caisse d'Allocation familiale.

Il a été question lors de cette réunion du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la Commune. Il vise à poursuivre et à optimiser la politique de développement en matière d'accueil des jeunes âgés de moins de 18 ans. Il doit harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien aux territoires les moins bien servis.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces contrats.

XII – DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les établissements recevant du public doivent être équipés de défibrillateurs et présente deux propositions d'achat pour équiper ces établissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'achat des défibrillateurs et le contrat de maintenance relatif à ce matériel auprès de la société YLEA et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

XIII – MEDECIN – RENOVATION LOGEMENT ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a été destinataire de demandes par des professionnels de la santé pour s'installer à Dannes et propose que le logement jouxtant le cabinet médical soit rénové et aménagé pour accueillir 2 cellules médicales.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 voix contre (Madame GRAVELINES Isabelle et Monsieur EFFNER Jean-Pierre) décident : d'approuver ce programme de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Par ailleurs il a également été évoqué que certaines communes, pour lutter contre les déserts médicaux, attribuent des bourses à des étudiants en quatrième année de médecine. L'étudiant s'engage à s'installer sur la commune à la fin de ses études.

XIV – MUTUALISATION D'ACHATS INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Pascal LEPRETRE et lui-même se sont rapprochés des Communes d'Hesdigneul, Nesles et Camiers afin de mettre en place une mutualisation d'achats intercommunale.

Il informe les membres du Conseil Municipal d'un problème de vitesse excessive dans diverses rues du village.

Il indique qu'il serait judicieux d'acquérir un radar pédagogique, il a été constaté, en effet, une baisse de la vitesse des automobilistes lors de l'installation d'un tel équipement qui nous avait été prêté par la CAB.

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation, pour l'achat d'un radar pédagogique, avec la Mairie d'Hesdigneul.

XV – ECLAIRAGE PUBLIC : COUPURE NOCTURNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frankie Ginolin, Conseiller Municipal, qui a fait le point avec Citéos pour l'éclairage public. L'impact économique d'une coupure de l'éclairage public de minuit à 5H du matin se chiffre à un gain de 6680 € sur la facture annuelle.

Madame Peggy DEBRIS donne les statistiques du sondage réalisé sur la page Facebook de la Commune : 80 % des personnes ayant répondu au sondage sont favorables ; pour les 20 % restants : les craintes reposent sur un sentiment d'insécurité et sur la possibilité d'une hausse des délits. Ce sondage n'est pas représentatif de toute la population mais donne une tendance.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à 13 voix pour et 2 abstentions d'appliquer cette coupure de l'éclairage public de minuit à 5 h du matin pendant une période test de 6 mois.

XVI – IMPLANTATION DE STATIONNEMENTS POUR VELOS PAR LA CAB

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais déploie un plan de stationnement pour vélos à des endroits stratégiques dans l'agglomération.

La CAB préconise pour notre commune les implantations et les types d'équipements suivants : Plage : 5 arceaux ou appuis (10 stationnements), Parking Mont Saint-Frieux : 5 arceaux ou appuis (10 stationnements), Mairie : 5 arceaux abrités ou arceaux simples ou appuis (10 stationnements).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à solliciter la CAB afin qu'un stationnement de type arceaux soit implanté sur le parking de l'église.

XVII – AIDE AU BAFA ET DUREE D'ENGAGEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Peggy DEBRIS pour expliquer aux Membres du Conseil Municipal l'aide apportée par la Commune pour les jeunes désirant passer le BAFA et la durée d'engagement sur laquelle ils s'engagent.

Le BAFA se passe en trois parties : la formation initiale, le stage pratique et l'approfondissement. Le coût d'un BAFA complet varie entre 800 et 1000 € en fonction des sessions suivies soit en demi-pension ou en internat.

Il est possible pour les jeunes de 17 à 25 ans de bénéficier d'une aide de la CAF d'environ 100 € et d'une aide « coup de pouce » du département de 200 €, si la session est réalisée en internat. Il existe également d'autres aides comme celles apportées par certains comités d'entreprise.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide de 200 € pour la formation initiale et 200 € pour l'approfondissement. Le jeune devra s'engager à travailler pour le Centre de loisirs de Dannes pendant trois ans, soit au moins trois étés.

XVIII – AVANTAGES EN NATURE

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que les agents travaillant à la cantine scolaire peuvent bénéficier, au titre de leur activité, du repas de midi. Cette prestation constitue, pour les agents concernés, un élément complémentaire de rémunération appelé « avantage en nature ».

Après en avoir délibéré, il est décidé à 13 voix pour et 2 abstentions : d'autoriser l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel titulaire et non titulaire du service « restauration scolaire » à compter du 1er Janvier 2021 et d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette attribution.

XIX – CHANGEMENT D’HORAIRE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification des horaires de la Mairie comme suit : du lundi au vendredi de 8H30 à 12 H et de 13H30 à 17H, et le samedi de 9H à 12H.

Après délibération et à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d’attendre le mois de janvier 2021 pour mettre en application ce changement.

XX – POINT D’INFORMATIONS SUR LA GARDERIE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DEBRIS Peggy pour un point d’informations sur la garderie.

En effet, les emplois du temps des agents techniques féminins ont été réorganisés ce qui permet de dégager du temps afin de renforcer la garderie du soir. Ce renfort permettra de proposer une nouvelle offre de service, dans le cadre du projet éducatif du centre de loisirs, avec la mise en œuvre d’animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l’accueil périscolaire.

XXI – POINT D’INFORMATIONS SUR L’AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d’une convocation datant du 23 mai 2018 a été retrouvée. Elle conviait la Commune de Dannes et elle seule à une réunion de travail en sous-préfecture concernant l’aire d’accueil des gens du voyage.

Monsieur le Maire a demandé à la Communauté d’Agglomération un compte-rendu de cette réunion mais sa requête est sans réponse. Il considère donc que l’implantation d’une aire d’accueil des gens du voyage sur notre commune est toujours d’actualité.

XXII – POINT D’INFORMATIONS SUR LES MISES AUX NORMES DE LA SALLE JEANNE D’ARC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l’architecte des bâtiments de France a visité la Salle Jeanne d’Arc.

Elle a conseillé d’avoir recours à un architecte pour faire évaluer les mises aux normes de la salle.

Monsieur le Maire rencontre un premier architecte le 28 octobre 2020 et d’autres architectes seront consultés.

XXIII – DROITS DE PREEMPTION

- Terrain et immeuble situés 30, rue d’Etaples, cadastrés AD 141 appartenant à Mr Fred LAVIER et Mme Sophie BOUTROY -
- Terrain situé lieu-dit « Les Hayettes », cadastré AI 271, appartenant à Madame LELEU née LEMATTRE Renée et Monsieur Emile LEMATTRE -